

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 9 (1921)

**Heft:** 127: Ilme Congrès national suisse pour les intérêts féminins : numéro spécial

**Artikel:** Le premier congrès suisse pour les intérêts féminins : (Genève, septembre 1896)

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-256742>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Genève, le 24 septembre 1921.

Se rendre compte des efforts et du résultat de l'activité des femmes suisses dans le dernier quart de siècle, prendre conscience de la solidarité dans le travail qui unit les femmes de notre pays, enrichir l'activité des unes par l'expérience des autres.

VALÉRIE DE MORSIER,

Secrétaire du Secrétariat genevois des Intérêts féminins.

La Faye près Moudon, le 24 septembre 1921.

En tant que représentante des femmes de la campagne, je me réjouis de ce que le Congrès a mis à son ordre du jour l'étude de la situation de la femme dans cette profession et des moyens propres à l'améliorer. C'est, je crois, la première tentative de rapprochement faite entre femmes qui ne se connaissent pas du tout, quoique vivant côte à côte, et cet effort des bonnes volontés ne peut qu'être efficace en gagnant à la cause féminine et féministe la confiance des paysannes. Vouloir se comprendre, c'est le plus sûr moyen d'arriver à une entente, que je crois possible, et c'est le plus sûr moyen de s'assurer le concours nécessaire de la paysanne pour les tâches qui s'imposent à la femme de l'avenir.

A. GILLABERT-RANDIN.

Interlaken, le 23 septembre 1921.

A mon avis l'intérêt du Congrès est plutôt de nature générale. Sa signification réside dans le fait qu'une assemblée féminine aussi nombreuse, appelée à traiter de toutes les formes de leur activité, donnera aux femmes une conscience plus claire de la capacité et de la valeur de leur sexe. Nous en rapporterons une connaissance approfondie de ce qui constitue notre vraie nature, nous pourrons enfin nous affranchir de ce sentiment d'infériorité qui paralyse souvent nos aspirations les meilleures.

E. STRUB,

Présidente de l'Association suffragiste d'Interlaken.

## LE PREMIER CONGRÈS SUISSE pour les intérêts féminins

(Genève, septembre 1896)

On sait quelle circonstance toute extérieure donna naissance à ce Congrès. Une exposition universelle devant avoir lieu à Chicago, en 1894, une demande avait été adressée à tous les Etats d'Europe d'y envoyer des tableaux statistiques montrant l'activité de la femme, sa situation légale, économique, etc. Mais, le temps pressant trop pour qu'il fût possible de recueillir des documents, les moyens pécuniaires aussi faisant défaut, il fallut quant à la Suisse renoncer à ce projet. En revanche, et l'idée d'un Congrès féminin suisse ayant plusieurs fois été soulevée à Berne, à Zurich, à Genève, on pensa alors qu'il serait possible de présenter à un Congrès national le résultat des recherches et des enquêtes commencées en vue de l'Exposition de Chicago. Et une autre Exposition, nationale celle-là, devant avoir lieu en 1896, le moment sembla tout indiqué pour convoquer à cette occasion le premier Congrès pour les intérêts féminins à Genève.

Ce que fut ce Congrès, nos aînées nous l'ont souvent dit. Quelles révélations il leur apporta, quels horizons il ouvrit à celles qui entraient avec une certaine timidité encore dans le mouvement féministe, quel élan il donna à l'activité des autres, déjà plus avancées et plus compréhensives des besoins nouveaux de la femme, quel désir de groupement et de coordination de leurs efforts il leur inspira — puisque on peut dire que l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses est virtuellement née des suites du Congrès. Remarquablement organisé par

un Comité<sup>1</sup>, dont quelques membres élaborèrent un programme, tandis que les autres travaillaient sur place, présidé de main de maître par M<sup>lle</sup> Camille Vidart, il marqua une date, plus encore, une époque dans l'histoire de notre féminisme suisse.

Féminisme alors assurément très modéré. Certains problèmes qui nous passionnent actuellement et que personne n'aurait plus l'idée de qualifier d'extrêmes, et notamment la revendication essentielle et pressante, qui est devenue pour nous la base indispensable et la racine profonde de toutes les autres — le droit de vote, furent simplement mentionnés, effleurés, et prudemment remis à d'autres temps. Non pas, hâtons-nous de le dire, qu'aucun orateur reniât sa foi suffragiste, et soit M. Bridel, soit M. Wuarin, alors tous deux professeurs à l'Université de Genève, soit M. Grob, conseiller municipal à Zurich, eurent des paroles significatives sur l'utilité du droit de vote. Mais la réalisation de cette demande leur paraissait encore lointaine, et eux-mêmes la formulaient en théoriciens, en hommes de principes comme l'avaient formulée avant eux un Charles Secrétan ou un Hilty : tandis qu'il est rare maintenant qu'en traitant d'une réforme ou largement humanitaire, ou plus simplement circonscrite aux intérêts féminins, ne revienne pas ce refrain : « Si les femmes votaient, ou même encore plus souvent : Quand les femmes voteront... »

Les questions qui, au contraire, furent largement traitées au Congrès touchaient à l'éducation, puis à l'enseignement professionnel de la femme. Et c'était parfaitement logique. Car nous ne pourrions revendiquer actuellement l'accès des femmes à des professions diverses si les bases nécessaires à l'exercice de ces professions leur faisaient défaut ; nous ne pourrions réclamer pour la femme la place à laquelle elle a droit dans la société si elle était maintenue sur le plan inférieur d'une formation insuffisante et inégale à celle de l'homme. Assurément, maintenant, les rapports et les thèses de M<sup>mes</sup> Villiger-Keller (alors présidente de la Société d'Utilité publique des femmes suisses) et Tissot-Humbert (La Chaux-de-Fonds) sur l'enseignement ménager, ceux de MM. Largiader (Bâle) et Gœgg (Genève) sur l'enseignement commercial à donner aux jeunes filles, ceux de M<sup>me</sup> Anna Heer, médecin à Zurich, et de M<sup>me</sup> Monneron-Tissot (Lausanne) sur la préparation à la carrière d'infirmière et de garde-malade, ceux de MM. Stadler, recteur à Zurich et Numa Droz, ancien conseiller fédéral, sur l'enseignement supérieur et l'accès des femmes avec la même préparation que les hommes à certaines carrières libérales, nous semblent maintenant bien dépassés. Tant d'écoles ménagères, officielles ou particulières se sont ouvertes depuis lors — et un grand nombre justement sous la vigoureuse impulsion de la Société d'Utilité publique des femmes suisses ; tant de jeunes filles et de femmes ont envahi le domaine encore inexploré pour elles à cette époque de la sténo-dactylographie, de la tenue de livres, du travail de bureau et de banque ; nous sommes si bien persuadés que, pour être une bonne garde-malade, il ne suffit pas d'en avoir le désir, mais de se plier à une préparation professionnelle complète ; la femme médecin, dentiste, pharmacienne, bibliothécaire, journaliste — il était à peine question alors de femme avocat, et pas du tout de femme pasteur — sont si bien entrées dans nos habitudes que tout ce qui avait pu être dit à ce sujet en 1896 nous semble enfoncer des portes ouvertes. Mais elles étaient, ou fermées, ou tout juste entrebaillées il y a un quart de siècle. Et d'ailleurs, la question de l'enseignement ménager n'a jamais dis-

<sup>1</sup> Les membres de ce Comité étaient M. et M<sup>me</sup> Boos-Jehger (Zurich), M<sup>me</sup> Ryff (Berne), M<sup>lle</sup> H. de Mulinen (Berne), M. L. Bridel (Genève), M<sup>me</sup> Chaponnière-Chaix (Genève), M<sup>lle</sup> Camille Vidart (Genève).

paru de nos préoccupations, puisque ce que nous demandons maintenant, c'est qu'il soit rendu obligatoire; et l'encombrement des carrières commerciales féminines par des non-valeurs mal préparées, comme les conditions de travail des garde-malades, comme les débouchés pratiquement ouverts aux femmes universitaires, ont bien souvent fait l'objet des débats de notre féminisme suisse d'après guerre. La chaîne s'établit donc entre les questions traitées à Genève en 1896, et celles qui vont l'être à Berne en 1921. Il en est de même du problème plus spécifiquement éducatif et moral de la coéducation des sexes, présenté par M. Stucki et M<sup>me</sup> Pieczynska, problème que nous envisageons peut-être un peu différemment, que nos aînés, au sujet duquel nous avons fait certaines expériences, et qui, s'il est sorti du programme féministe par le fait que personne ne conteste plus à la femme la capacité de faire les mêmes études que l'homme, intéresse toujours éducateurs et éducatrices.

Le Congrès de Genève avait débuté dans ses travaux en entendant deux très remarquables rapports de M<sup>me</sup> Ryff (Berne) et de M<sup>lle</sup> Albert (Genève) sur l'activité de la femme suisse, soit dans son ensemble, soit plus particulièrement dans le canton, siège de l'Exposition, dont les dimensions restreintes avaient permis de fournir un tableau plus fouillé que pour le pays tout entier. Les statistiques établies par M<sup>me</sup> Ryff sont extrêmement suggestives : des 4997 Associations de femmes, dont la vaillante présidente du Comité des dames bernoises était parvenue à dresser le tableau, 1965, en comprenant dans ce chiffre 52 couvent, s'occupaient uniquement de bienfaisance (assistance aux pauvres et aux malades, crèches et orphelinats, arbres de Noël, institutions hospitalières, etc.), 2483 de questions d'utilité publique (écoles de couture, écoles ménagères, écoles du dimanche, mutualités diverses), et 549 seulement de questions sociales, soit moralité publique (Amies de la Jeune fille, Fédération abolitionniste, Mission intérieure), et antialcoolisme (membres féminins de la Croix-Bleue, et de l'Ordre des Bons-Templiers). Il est intéressant de comparer ce tableau avec celui qu'a publié chacune de ces dernières années l'*Annuaire des Femmes suisses*, et qui prouve à l'évidence l'effort considérable dans le domaine social qu'ont accompli depuis un quart de siècle les femmes suisses : qui prouve davantage encore : comment la notion de bienfaisance, d'aumône, d'assistance, s'est transformée depuis vingt-cinq ans et a été remplacée par celle d'entr'aide, de solidarité, de prévention sociale. Car, les Associations qui s'inspirent de ces principes-là sont florissantes, nombreuses, organisées nationalement ou en tout cas intercantonalement, tandis que les groupements qui pratiquent encore le système de l'assistance immédiate et restreinte sont restés purement locaux et sans influence ni action directes. Si bien que personne n'a eu l'idée de faire figurer au Congrès de Berne un travail sur la place des femmes dans le domaine de la philanthropie!

Quant aux autres questions discutées à Genève, notre féminisme actuel ne peut encore les considérer comme classées. Certes, lorsque M. Bridel, rompant une lance en faveur du Code civil suisse unifié, indiquait en même temps les principales réformes qui, au point de vue féministe, devaient trouver leur place dans ce nouveau Code, il s'adressait à un public féminin bien davantage infériorisé par la loi civile que ne le sont maintenant les femmes suisses, le Code de 1912 ayant réalisé grâce aux efforts persévérants de nos aînées, de notables progrès sur les législations cantonales antérieures; et quand M. Steiner préconisait comme remède à « l'abandon misérable » de la femme, en cas de maladie, d'accident, de chômage, ou pendant la vieillesse, l'institution de caisses dotales qui faciliteraient le mariage à

toute jeune fille, on ne prévoyait pas le magnifique essor pris par l'assurance-maladie, obtenue aux mêmes conditions pour les femmes que pour les hommes, et cela en attendant l'assurance-maternité obligatoire. Mais d'autre part, au point de vue moral, le Code pénal fédéral n'a pas encore vu le jour, la réglementation de la prostitution qui met délibérément la femme hors la loi dans un état digne de l'esclavage existe encore sur un point de notre territoire; et la notion que la morale doit être la même pour l'homme et pour la femme, que ce qui est faute infamante pour l'un doit l'être aussi pour l'autre, a bien de la peine à trouver droit de cité dans nos mœurs. L'inégalité de salaires entre l'homme et la femme accomplissant le même travail est encore de règle dans de nombreuses professions; trop de femmes se trouvent encore désarmées dans la lutte pour l'existence parce qu'il a semblé inutile de leur faire apprendre un métier; alors que souvent de lourds sacrifices sont consentis à cet égard pour leur fils par des parents; et si les salaires féminins ne descendent plus heureusement au taux effroyablement bas que signalait M. H. Röhrich dans un rapport poignant (*La question du gagnepain de la femme*), le coût actuel de la vie, le fait que beaucoup plus de femmes se font une concurrence acharnée dans certaines professions de famine laissent ce problème tout aussi troublant qu'il y a vingt-cinq ans. Et le rapport de M. Grob sur la participation des femmes à l'administration publique est tout aussi vrai aujourd'hui qu'alors : point d'inspectrices fédérales de fabriques, peu de femmes dans les Commissions scolaires ou d'assistance publique, dans les Commissions de surveillance des prisons, ou dans les Commissions administratives des écoles techniques spéciales. Si donc dans le domaine civil, nous avons gagné et beaucoup gagné depuis 1896, c'est d'une bien moins longue étape qu'en matière économique, morale, administrative et politique, nous avons avancé sur la route du progrès.

Mais nous avons avancé cependant. Il y aurait ingratitude, et coupable ingratitude à ne pas le reconnaître. Et cette avance ne se manifeste pas seulement par des faits, mais aussi par une atmosphère. Par l'atmosphère de confiance, d'ardeur, de foi inébranlable dans le progrès, au milieu de laquelle se meut notre féminisme de 1921; par le nombre de celles qui se présentent derrière nous et avec nous, alors que les congressistes de 1896 n'étaient qu'une minorité d'élite. Certes, les temps ne sont pas faciles, et le vent réactionnaire qui souffle sur notre pays entrave à chaque instant notre marche. La grande guerre, qui, par delà nos frontières, a émancipé directement ou indirectement, politiquement ou économiquement, tant de nos sœurs, ne nous a pas apporté pareil résultat. Pays à la fois de traditions anciennes et de démocratie avancée, nous nous heurtons constamment à cette double barrière des préjugés tenaces et des consultations populaires. Mais de plus en plus, nous nous sentons appuyées et soutenues par celles pour lesquelles, avec un désir de solidarité que rien ne peut démentir, nous travaillons. Les pionnières de 1896 nous ont creusé le sillon. Depuis vingt-cinq ans, il a été ensemencé. La moisson n'est pas mûre : oh ! non. D'ailleurs, pourra-t-elle jamais l'être, si la marche ascendante doit se continuer, et si toute réforme obtenue doit entraîner avec elle la demande d'une autre ? Mais déjà, sur bien des points, le blé lève.

E. Gn.

Une raison qui m'engage à m'adresser aux femmes, c'est qu'elles écoutent quand on leur parle.

M<sup>me</sup> NECKER DE SAUSSURE.